ID: 037-213700727-20231017-DCM_2023_097-DE

DEPARTEMENT

Mairie de CHINON

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2023-097

SEANCE DU MARDI 10 OCTOBRE 2023

Le mardi 10 octobre 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 04 octobre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 21	
Nombre de Membres présents : 22	Vote Contre : 0	
Pouvoirs: 5	Abstentions: 6	
	Non votant : 0	

PRESENTS:

Jean-Luc DUPONT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Magali DEVAUD, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Corinne RUFET, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION:

Eric MAUCORT à Christelle LAMBERT, Anne LUMEAU à Eric FLEUREAUX, Hélène BELLUT à Chantal BOISNIER, Arnaud Nicolas PLANCHON à Hélène BERGER, Laurent BAUMEL à Françoise BAUDIN.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES:

Eric MAUCORT, Anne LUMEAU, Marc PLOUZEAU, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Jacques BILLARD

Tableau des effectifs - septembre 2023

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 ;

Vu le tableau des effectifs;

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés, modifiés ou supprimés par l'organe délibérant. Ainsi, il informe qu'une mise à jour du tableau des effectifs est nécessaire suite au départ d'un agent du service du Patrimoine, comme présenté dans le tableau en annexe.

MODIFICATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Envoyé en préfecture le 30/10/2023

Reçu en préfecture le 30/10/2023

Publié le 31/10/2023

ID: 037-213700727-20231017-DCM_2023_097-DE

Pôle culture, sport et vie associative :

Suite au départ par voie de mutation d'un agent au service Patrimoine, il est proposé de transformer, à compter du 1^{er} octobre 2023, le poste d'Attaché principal du patrimoine et des bibliothèques à temps complet en un poste d'Attaché du patrimoine à temps complet afin d'adapter le grade à celui de la personne qui va être recrutée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A l'UNANIMITÉ (6 Abstentions : Mme BAUDIN et 1 pouvoir, M. LAPORTE, Mme VUILLERMOZ, M. DAVIET et Mme RUFET) :

- APPROUVE les modifications du tableau des effectifs pour les postes permanents tels que présenté en annexe ;
- INSCRIT au budget les crédits prévus à cet effet.

Fait à CHINON, le 17 octobre 2023

Pour extrait conforme Le Maire.

Jean-Luc DUPONT

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 31/10/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage